



RÉSIDENCE ÉLINA

LOGEMENTS ÉTUDIANTS
AUX PORTES DE PARIS



VOTRE STUDIO MEUBLÉ
OUVRANT DROIT À L'APL



Logement meublé de 18 à 23 m², composé d'1 pièce de vie avec kitchenette, d'1 salle d'eau + des espaces de vie communs.

Situé au 9-11, rue du Chevalier de la Barre à Vanves
Proche du centre-ville et des commerces - À 8 min. du Métro Corentin Celton (L12)

Association gestionnaire :



En partenariat avec :



CONTACT | 01 47 65 83 62 | elinaresidence@acsc.asso.fr

Vous êtes étudiant et vous êtes à la recherche d'un logement en région parisienne ?

Découvrez la résidence Élina



À Vanves/Issy-les-Moulineaux dans les Hauts-de-Seine (92), la Résidence Élina propose des logements aux étudiants : **60 studios de 18 à 23 m², meublés et équipés**, dont 3 PMR (logements aménagés pour des personnes à mobilité réduite).

LA RÉSIDENCE comprend des espaces communs conviviaux, ainsi que des équipements et services fonctionnels :

- Buanderie/laverie (séchage offert)
- Salle d'étude
- Tisanerie
- Accès sécurisé (badge, interphone)
- Tri sélectif des déchets

L'APPARTEMENT Chaque studio est composé d'1 pièce de vie avec kitchenette et d'1 salle d'eau (douche, lavabo, toilettes) ; Avec ou sans balcon (sous réserve de disponibilité lors de la réservation) ; Stationnement parking privé sous conditions (voiture, 2 roues).

Équipements à disposition

- 1 lit (La 90 cm) et 1 chevet modulable
- 1 table et 2 chaises
- 1 placard/penderie
- 1 table bureau et 1 étagère
- Électroménager (réfrigérateur sous plan, plaque vitrocéramique 2 feux)
- Raccordement à la fibre

Non fournis

- Linge de lit, de table, de toilette
- Vaisselle

LOYER STUDIO

à partir de

365 € par mois

charges comprises

(eau, électricité, chauffage...).

À l'entrée dans la résidence, **aucun frais de dossier, seul un dépôt de garantie égal à 1 mois** de loyer vous sera demandé.

CRITÈRES D'ADMISSION

- Être âgé de **18 ans minimum**
- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur : **certificat de scolarité à fournir**
- Respecter les **conditions de ressources** (financement PLUS, arrêté du 29 juillet 1987) et de **séjour régulier en France**
- Transmettre un **dossier de candidature complet**